## Formulaire d’identification

|  |  |
| --- | --- |
| Nom et prénom du soumissionnaire ou dénomination de la société et forme juridique |  |
| Nationalité du soumissionnaire et du personnel (en cas de différence) |  |
| Domicile / Siège social |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Numéro d’inscription Office National de Sécurité Sociale ou équivalent |  |
| Numéro d’enregistrement au registre national (des entreprises) / NINEA |  |
| Représenté(e) par le(s) soussigné(s)(nom, prénom et qualité) |  |
| Personne de contact (numéro de téléphone, e-mail) |  |
| En cas de différence : chef du projet (numéro de téléphone, e-mail) |  |

Nom :

Signature :

## Signalétique financiere

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   |  |  |   |   |   |
| **TITULAIRE DU COMPTE (1)** |   |   |
| **ADRESSE** |  |   |
| **VILLE** |   |  | **CODE POSTAL** |  |   |
| **PAYS** |   |   |
| **CONTACT** |   |   |
| **TELEPHONE FIXE** |   |  | **MOBILE** |   |   |
| **E - MAIL** |   |   |
|  |   |   |   |   |   |
| **COORDONNEES BANCAIRES** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |   |   |
| **INTITULE DU COMPTE** |   |   |
| **NOM DE LA BANQUE** |  |  |
| **ADRESSE (DE L'AGENCE)** |  |  |
| **VILLE** |   |  | **CODE POSTAL** |   |   |
| **PAYS** |   |   |
| **NUMERO DE COMPTE (2)** |   |   |
| **IBAN** |   |   |
| **CODE BIC/SWIFT** |  |  |
|   |   |   |   |   |   |
|  |  |  |  |  |  |
| 1. *Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*
2. *Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB) doit être jointe à l’offre.*

*Tous les paiements seront effectués sur le numéro de compte mentionné. Aucune modification ne sera autorisée sans accord préalable du pouvoir adjudicateur avec la signature d’un avenant.* |  |

## Déclaration d’intégrité pour les soumissionnaires

Par la présente, le soumissionnaire déclare ce qui suit :

* Ni les membres de l’administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d’un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
* Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
* Nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie et à la lutte contre la corruption repris dans le cahier spécial des charges et nous déclarons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Nous sommes de même conscients du fait que les membres du personnel de Enabel sont liés aux dispositions d’un code éthique qui précise ce qui suit : « Afin d’assurer l’impartialité des membres du personnel, il leur est interdit de solliciter, d’exiger ou d’accepter des dons, gratifications ou avantages quelconques destinés à eux-mêmes ou des tiers, que ce soit ou non dans l’exercice de leur fonction, lorsque les dons, gratifications ou avantages précités sont liés à cet exercice. Notons que ce qui importe le plus dans cette problématique est moins l’enrichissement résultant de l’acceptation de dons, gratifications ou avantages de toute nature, que la perte de l’impartialité requise du membre du personnel dans l’exercice de sa fonction. À titre personnel, les membres du personnel n’acceptent aucune gratification, aucun don ni avantage financier ou autre, pour les services rendus ».

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, nous déclarons, par ailleurs, marquer notre accord avec les dispositions suivantes :

* Afin d’éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l’exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l’administration et les travailleurs) d’offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
* Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu’il s’avérerait que l’attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l’obtention ou l’offre des avantages appréciables en argent précités.
* Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques peut aboutir à l’exclusion du contractant du présent marché et d’autres marchés publics pour Enabel.
* Le contractant du marché (adjudicataire) s’engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à sa demande, toutes les pièces justificatives relatives aux conditions d’exécution du contrat. Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu’il estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux inhabituels.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l’encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Nom et prénom :

Date :

Signature autorisée :

## Déclaration ‘droits d’accès’

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d’exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l’objet d’une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l’une des infractions suivantes :

1° participation à une organisation criminelle ;

2° corruption ;

3° fraude ;

4° infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d’une telle infraction ;

5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;

6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;

7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;

8° la création de sociétés offshore.

L’exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.

1. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d’impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 5.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu’il possède à l’égard d’un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l’égard de tiers. Ces créances s’élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
2. le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l’aveu de sa faillite, ou fait l’objet d’une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature existant dans d’autres réglementations nationales ;
3. le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

1. une infraction à la Politique de Enabel concernant l’exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;
2. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;
3. une infraction relative à une disposition d’ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
4. le soumissionnaire s’est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l’absence de motifs d’exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
5. lorsque Enabel dispose d’éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d’exclusion Enabel en raison d’un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

1. lorsqu’il ne peut être remédié à un conflit d’intérêts par d’autres mesures moins intrusives ;
2. des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l’exécution d’une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d’un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d’office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme ‘défaillances importantes’ le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l’Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail.

La présence du soumissionnaire sur la liste d’exclusion Enabel en raison d’une telle défaillance sert d’un tel constat.

1. des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l’objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l’homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d’armes de destruction massive.
2. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d’entités soumises par les Nations-Unies, l’Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies

Pour l’Union européenne, les listes peuvent être consultées à l’adresse suivante :

https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur\_le\_spf/structure\_et\_services/administrations\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Nomet prénom :

Date :

Signature autorisée :

## Procuration

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la **procuration** autorisant la personne à signer l’offre et toute la documentation correspondante ou tout document attestant que la personne qui signe est bien habilitée à le faire (statuts, mandats, acte notarié…).

En cas d’**association momentanée**, l'offre conjointe doit préciser le rôle de chaque membre de l’association. Un chef de file doit être désigné et la procuration doit être complétée en conséquence.

## Enregistrementet statut juridique

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents[[1]](#footnote-1) originaux relatifs à son **enregistrement** et/ou son **statut juridique**, qui établissent son lieu d’enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, avis d’immatriculation NINEA, etc.).

## Attestation de régularité relative au paiement des cotisations sociales

Au plus tard avant l’attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation11 récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des cotisations sociales** selon les dispositions légales du pays où il est établi. Le soumissionnaire enregistré en Belgique joindra à son offre l’attestation portant sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de des offres.

## Attestation de régularité relative au paiement des impôts et taxes

Au plus tard avant l’attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une **attestation**11 **récente de régularité** avec ses obligations relatives au **paiement des impôts et taxes** selon les dispositions légales du pays où il est établi.

## Extrait de casier judiciaire

Au plus tard avant l’attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre l’**extrait de casier judiciaire**11 au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) s'il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales (ex. Certificat de bonne conduite d'Interpol).

## Liste des livraisons similaires

le soumissionnaire doit joindre à son offre la **liste des principales livraisons de nature et de complexité comparable qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années (dont au moins une livraison similaire)**, en précisant le montant et les dates pertinentes[[2]](#footnote-2), ainsi que les organismes publics ou privés pour le compte desquels elles ont été effectuées, démontrant que le soumissionnaire dispose de l'expérience suffisante pour mener à bien le marché.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable | Lieux de livraison | Montants concernés | Dates de réalisation au cours des 3 dernières années | Nom des organismes publics ou privés |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

## Certificats de bonne exécution

Pour chacune des livraisons présentées dans le tableau ci-dessus, le soumissionnaire doit joindre les copies des certificats de bonne exécution (PV de réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) approuvé par l'entité qui a attribué le marché.

## Offre financière et formulaire d’offre

|  |
| --- |
| Ne changez pas le formulaire d'offre. Les réserves ne sont pas autorisées. Les soumissionnaires doivent sous peine d'irrégularité substantielle, indiquer les prix en euros ou en MRU et hors TVA. |

En déposant son offre, le soumissionnaire déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le cahier spécial des charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions. Le soumissionnaire s’engage à exécuter le présent marché conformément aux dispositions du cahier spécial des charges aux prix unitaires suivants, exprimés en eurosou MRUet hors TVA (en chiffres) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Description | Quantité | Prix unitaire(€ ou MRU HTVA) | Prixtotal(€ ou MRU HTVA) |
| Machine à traire (Traite mécanique)  | 20 |  |  |
| Unités de réfrigération Avec énergie solaire  | 20 |  |  |
| Faucheuse | 10 |  |  |
| Broyeur Hachoir de Fourrages Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence  | 10 |  |  |
| Broyeur d’Herbes et de Céréales Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence  | 5 |  |  |
| Granuleuse Bouchonneuse Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence  | 5 |  |  |
| Total Général ( HTVA)  |  |
| Délai de livraison proposé ( Jours calendrier) |  |

|  |
| --- |
| \* Cf. points ‎3.4.2 « Détermination des prix », ‎3.4.3« Eléments inclus dans les prix »et‎4.13« Conditions générales de paiement (Art. 66-72 and 127) ». |

Nom et prénom : ………………………………………………

Dûment autorisé à signer au nom de : ………………………………………………

Lieu et date : ………………………………………………

Signature autorisée : ………………………………………………

## Spécifications techniques & offre technique

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

* Colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire) ;
* Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et détailler l’offre (l’utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)
* Colonne 4 permet au soumissionnaire de faire des commentaires sur son offre et de faire éventuellement des références documentaires

La brochures et/ou la documentation fournie doit clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s’il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l’exacte configuration. Les offres ne permettant pas d’identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d’évaluation.

L’offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les fonctionnalités des équipements proposés doivent respecter celles figurant dans les spécifications techniques. Les valeurs (longueur, capacité, diamètre, volume, etc.) doivent être considérées comme des approximations, avec une certaine latitude donnée vers le haut ou vers le bas.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :

* La **brochure et/ou la documentation** avec des **photos**fournis par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements ;
* Tout document justificatif attestant des **normes de qualité** élevées, telles que certificats CE, ISO, etc. ;
* Les certificats d’origine des équipements ;

Voir également point ‎5.3 « Spécifications techniques & offre technique ».

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **1. Poste n°** | **2. Spécifications requises** | **3. Spécifications proposées** | **4. Notes, remarques, réf à documentation** |
| **Broyeur d’Herbes et de Céréales** **Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence** | 1. **Description technique:**

Le broyeur d'herbes et de céréales (avec un moteur électrique combiné à un moteur essence) est une machine qui permet de hacher et broyer différents types de fourrages et de céréales (fourrage grossiers, maïs, céréales, féveroles, feuilles d'arbustes, blé dur, blé tendre, orge, avoine, riz, seigle, haricots, sous produits de l’industrie agro-alimentaires, etc. .) pour les transformer en aliment du bétail1. **Caractéristiques :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Matière
 | : | Acier traité très résistant à l’usure |
| * Entrainement
 | : | Moteur Electrique 220 V Moteur essence compatible |
| * Puissance
 | : | 3 à 4 CV |
| * Capacité
 | : | 400 à 600 kg d’herbe selon le produit |
| * Nombre de Grilles Interchangeables
 | : | 03 Grilles |
| * Diamètre des trous des grilles (mm)
 | : | * Troues diamètre 4 mm
* Troues diamètre 6 mm
* Troues diamètre 10 mm
 |
| * Coteaux - Marteaux
 | : | 4 sur chaque axe secondaire en acier dur pivotantes coupantes, affutables et rechargeables  |
| * Lames de coups et hachage
 | : | 4 lames sont avec traitement de dureté |
| * Bande de contre lames fixes
 | : | En opposition au retour du mécanisme de hachage en acier dur et rechange |
| * Système de fonctionnement
 | : | Un disjoncteur marche / arrêt |
| * Système sécurité (Cache pour moteur)
 | : | * Système de sécurité interdisant le fonctionnement du moteur lors de l’ouverture de la chambre de hachage
* Système d’arrêt automatique en cas de bourrage.
 |
| * Système de protection
 | : | Tout un système de protection composé d’accessoires de sécurité pour la protection de l’opérateur contre les accidents de travail |
| * Garantie
 | : | 1 an Minimum |
| * Certification
 |  | * CE
 |

 |  |  |
| **Granuleuse Bouchonneuse** **Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence** | 1. **Description technique:**

La Granuleuse Bouchonneuse (un moteur électrique combiné à un moteur essence) est une machine qui transforme différents types de fourrages et de céréales hachés et/ou broyés en bouchons pour une meilleure alimentation du bétail et un stockage à long terme tout en préservant la qualité initiale du produit.1. **Caractéristiques :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Matière
 | : | Acier traité très résistant à l’usure |
| * Entrainement
 | : | Moteur Electrique 220 V Moteur essence compatible  |
| * Puissance
 | : | 5.5 – 22 kw |
| * Capacité
 | : | ≥ 150 kg/h selon le type de produit à granuler |
| * Mobilité
 | : | Mobile sur 4 roues équipé d'un système de fixation permettant d'immobiliser la machine |
| * Diamètre des moules (troues de moulage)
 | : |  3 à 7 mm |
| * Système de fonctionnement
 | : | Un disjoncteur marche / arrêt |
| * Système sécurité
 | : | * Système de sécurité interdisant le fonctionnement du moteur lors de l’ouverture de la chambre de granulation
* Système d’arrêt automatique en cas de bourrage.
 |
| * Système de protection
 | : | Tout un système de protection composé d’accessoires de sécurité pour la protection de l’opérateur contre les accidents de travail |
| * Garantie
 | : | 1 an Minimum |
| * Certification
 |  | CE |

 |  |  |
| **Machine à traire (Traite mécanique)**  | **Caractéristique général :**- Moteur électrique 0,75ch/220V - Moteur essence compatible- Le châssis de l’appareil doit être en acier bien traité et résistant à la corrosion - Mobilité aisée - Un jeu de palette, manchons trayeurs, pulsateurs, à fournir**2- Système de vide :**Le système de vide doit être complet : * Moteur : adapté à la pompe à vide (nombre de tours par minutes et puissance) avec isolation électrique.
* Equipé d’un échappement avec silencieux.
* Un clapet anti-retour de vide

La pompe à vide doit être identifiée :* Débit de la pompe à vide litre d’air/mn à (50 kPa)
* Nombre de tours par mn
* La puissance en KW ou en cv
* Le sens de rotation

L’intercepteur doit être :* Monté en amant de la pompe à vide
* D’une capacité adaptée
* En matériau résistant
* Pourvu d’un clapet de vidange automatique
* Pourvu d’un grand couvercle facilitant le nettoyage
* Equipé d’un système Anti débordement

La canalisation principale est reliée à la pompe à vide par un soufflet posé verticalement sur la canalisation principale ont doit piquer les pièces suivantes : * Le régulateur de vide : doit avoir la valeur maximale du vide.
* Le manomètre de contrôle de vide : doit être gradué en kPa ou cm Hg, visible et lisible

**3- Système de pulsation :**Le système de pulsation sera composé essentiellement d’un kit complet de pulsations et à raison d’un pulsateur par poste (pulsateur hydropneumatique).Le système de pulsation doit avoir une notice présentée soit par le **constructeur ou par le fournisseur** signalant les critères suivants :* La fréquence depulsation moyenne de 60puls/minutes
* Le boitement est inférieur à 5 %
* Un rapport de pulsation maximale de 70/30.

**4- Système de laits :*** Le pot doit être en acier inoxydable
* Conforme à la réglementation internationale concernant l’alimentarité en contact avec le lait
* Chaque pot trayeur doit être accompagné par un seau gradué**.**

**5- Poste de traite:**Il doit comprendre les pièces suivantes :* Les gobelets trayeurs :
* Etui en acier inoxydable et rigide
* Un manchon trayeur en caoutchouc synthétique, souple (identifié) et monté dans le gobelet
* La griffe à lait :
* Doit avoir une capacité minimale de 300cc
* Composé de quatre sorties pour gobelets trayeurs avec sortie vers le lactoduc de 14 mm de diamètre au minimum
* Les tuyaux jumelés de pulsation : Ils doivent êtres résistants à l’aplatissement et d’une longueur appropriée
* Les tuyaux à lait : doivent être de qualité alimentaire et qui peuvent résister à l’aplatissement pendant les tractions directes et constantes.
* La ligne de lait peut être équipée par un système de détection des mammites en amont du pot.

**6- Système de nettoyage:*** Chaque pot trayeur doit être accompagné d’un jeu complet de brosses

**7- Garantie : 1 an minimum****8- Certification : CE** |  |  |
| **Faucheuse** | 1. **Description technique:**

La Faucheuse est une machine équipée d’un système de coupes des différents types de fourrages et d’herbes sur des vastes terrains. Avec son moteur puissant et ses lames tranchantes, elle permet un débroussaillage rapide et précis grâce à sa conception moderne et ses fonctionnalités.1. **Caractéristiques :**

|  |
| --- |
| * Type de moteur : 4 temps 6.5 HP ou plus
 |
| * Corde de départ
 |
| * Système d’huile de filtre
 |
| * Réservoir de carburant de capacité ≥ 3.5 litres
 |
| * Largeur de travail ≥ 75 cm
 |
| * Profondeur de travail 15-25 cm
 |
| * Largeur de coupe 100 cm
 |
| * Poids ≥ 75 kg
 |
| * Système de protection
 |
| * Garantie : 1 an Minimum
 |
| * Certification : CE
 |

 |  |  |
|  **Broyeur Hachoir de Fourrages Avec Moteur Combiné Electrique et Essence ou moteur essence** | 1. **Description technique:**

Le hacheur d'herbes (avec un moteur électrique combiné à un moteur essence) est une machine qui permet de hacher différents types de fourrages (fourrage grossiers, feuilles d'arbustes, déchets et sous produits agricoles, sous produits de l’industrie agro-alimentaires, etc. .) pour les transformer en aliment du bétail.1. **Caractéristiques :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Matière
 | : | Acier traité très résistant à l’usure |
| * Entrainement
 | : | Moteur Electrique 220 V Moteur essence compatible |
| * Puissance
 | : | 3 à 4 CV |
| * Capacité
 | : | Selon le type de produit à hacher |
| * Nombre de Grilles Interchangeables
 | : | 04 Grilles |
| * Diamètre des trous des grilles (mm)
 | : | * Troues diamètre 4 mm
* Troues diamètre 6 mm
* Troues diamètre 10 mm
* Troues diamètre 15 mm
 |
| * Mécanismes de hachage
 | : | * Composé d’un rotor à 4 axes secondaires
 |
| * Couteaux - Marteaux
 | : | 3 à 4 sur chaque axe secondaire en acier dur pivotantes coupantes, affutables et rechargeables  |
| * Lames de coups et hachage
 | : | Les lames sont avec traitement de dureté |
| * Bande de contre lames fixes
 | : | En opposition au retour du mécanisme de hachage en acier dur et rechange |
| * Système de fonctionnement
 | : | Un disjoncteur marche / arrêt |
| * Système sécurité (Cache pour moteur)
 | : | * Système de sécurité interdisant le fonctionnement du moteur lors de l’ouverture de la chambre de hachage
* Système d’arrêt automatique en cas de bourrage.
 |
| * Système de protection
 | : | Tout un système de protection composé d’accessoires de sécurité pour la protection de l’opérateur contre les accidents de travail |
| * Garantie
 | : | 1 an Minimum |
| * Certification
 | : | * CE
 |

 |  |  |
| **Unités de réfrigération Avec énergie solaire**  | 1. **Description technique:**

Les Refroidisseurs coffre à batterie Solaire avec isolation renforcée permettent de réfrigérer le lait cru provenant de la traite des vaches pour maintenir sa qualité et organiser les tournées de collecte du lait. Ces refroidisseurs, qui prennent généralement la forme d'un refroidisseur ou d'une cuve, fonctionnent généralement à une température positive de l'ordre de 4°C. 1. **Caractéristiques :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| * Matière
 | : | Acier Inoxydable ou autre matériau robuste, résistant aux chocs et facile à nettoyer |
| * Capacité
 | : | ≥ 300 litres |
| * Température de fonctionnement
 | : | -18 °C à +12 °C |
| * Réglage température
 | : | Contrôleur digital intégré permet de régler et de programmer la température selon les besoins |
| * Type de Température
 | : | Mono-Température |
| * Puissance (consommation d’énergie)
 | : | 45 – 60 W |
| * Plage de tension
 | : | 12 ou 24 volts (sélection automatique) |
| * Capacité des modules PV requise
 | : | 180 Wc |
| * Isolation
 | : | * **Mousse de polyuréthane**
* **Epaisseur 80 à 110 mm**
 |
| * Installation
 | : | Autoportante |
| * Porte
 | : | Couvercle sur charnières à compensation |
| * Source d’Energie
 | : | Energie Solaire |
| * Garantie
 | : | 1 an minimum |
| * Spécifications
 | : |  CE |

 |  |  |

## Modèle de preuve de constitution de cautionnement ( Uniquement après attribution du marché )

*Uniquement pour l’adjudicataire :*

BanqueX

Adresse

Cautionnement n° X

Ce cautionnement est émis dans le cadre de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, et conformément aux Règles Générales d’Exécution (RGE) de l’Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les Règles Générales d’Exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

X, adresse(la« Banque »)

déclare, par la présente, se constituer caution à concurrence d’un montant maximum de X€ (Xeuros) au profit de l’Agence belge de développement, Enabel, pour les obligations de X, adresse en vertu du marché :

« X, cahier spécial des charges Enabel,MRT19001-10139 » (le« Marché »).

En conséquence, la Banque s’engage, sous la renonciation du bénéficiaire, à payer jusqu’à concurrence du montant maximum, tout montant dont X pourrait être redevable envers l’Agence belge de développement, Enabel au cas où X serait en défaut d’exécution du « Marché ».

Cette caution est libérable conformément aux dispositions du cahier spécial des charges MRT19001-10139 et des Articles 25-33 des Règles Générales d’Exécution, et au plus tard à l’expiration des 18 mois après la réception provisoire du marché.

Tout appel au présent cautionnement doit être adressé par lettre à la Banque X, adresse avec mention de la référenceMRT19001-10139.

Tout paiement effectué en vertu du présent cautionnement réduira de plein droit le montant cautionné par la Banque.

Le cautionnement est régi par le droit belge et seuls les tribunaux belges sont compétents pour statuer sur tout litige.

Fait àX leX

Nom :

Signature :

1. En cas d’association momentanée, l'attestation doit être présentée pour tous les membres de l’association. [↑](#footnote-ref-1)
2. En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les contrats correspondant aux taches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération. [↑](#footnote-ref-2)